

UNE EAU PLUS DOUCE DANS NOS ROBINETS

Depuis fin février 2023, l'eau de votre robinet est plus douce. La mise en place d'un équipement d'adoucissement dans l'usine d'eau potable des Bouderies à Freneuse, appartenant au S.I.E.R.B. (*Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Bonnières*), diminue la teneur en calcaire (d'environ 32 degrés à 18) et **permet d'obtenir une eau plus agréable à boire et de réaliser, à moyen et long terme, des économies.**

En effet, si le prix de votre eau augmente d'environ 36€ par an pour un foyer consommant 120m³ d'eau, soit 3€ par mois, **les économies liées aux avantages de l'adoucissement s'élèvent, dans le même temps, à 114€ par an.**

Tartre qui encrasse vos appareils ménagers, tâches blanches incrustées sur votre vaisselle, irritation des peaux sensibles... les tracassés causés par le calcaire sont nombreux. D'ailleurs, certains optent parfois pour des solutions individuelles qui s'avèrent, à la longue, très onéreuses.

Pour répondre aux attentes des consommateurs, le S.I.E.R.B. qui gère le service d'eau potable, a fait le choix d'améliorer encore la qualité de l'eau distribuée avec **une eau douce accessible à tous.**

Comment l'eau est-elle adoucie ?

L'usine dessert 5 communes : Bennecourt, Freneuse, Limetz-Ville, Gommecourt, Notre-Dame-de-la-Mer et alimente 10351 habitants sur le territoire. Elle a été équipée d'une unité d'adoucissement de l'eau, en complément des traitements existants. Tous les habitants desservis bénéficient des qualités d'une eau adoucie. L'eau traitée est équilibrée (*non corrosive et suffisamment minéralisée*) et sa qualité est contrôlée par l'A.R.S.

Afin de ne pas détériorer la station d'épuration, les eaux saumâtres résultantes de ce traitement y seront envoyées progressivement.

En juin, nous organiserons une petite balade des différents points d'asservissement et d'assainissement de notre eau. Nous demanderons à notre D.S.P. (*Délégué de Service Public*) Véolia, la possibilité de visiter les différentes installations.

Au niveau des particuliers, seuls les foyers reliés au réseau seront concernés par la pertinence d'utiliser ou non un adoucisseur.

